



N° de résolution
ou annotation



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 17H45.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **mercredi 17 décembre 2025, à 17h45**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens. Les citoyens ont la possibilité d'y ajouter les sous-titres dans la langue de leur choix, principalement pour les malentendants.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Philippe Besombes, déclare la séance ouverte à 17h48

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Maire: Philippe Besombes
Conseiller 1 : René Gauthier
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseillère 3 : Jane Fairhurst
Conseiller 4 :
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Robert Greig

Absences:

Michel André Émond

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philippe Besombes, le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Greffière et directrice des affaires juridiques, M^e Antonina Roudavina, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit tel que requis par le Code municipal du Québec.

25-12-362

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du projet de règlement 1-2026 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026
5. Dépôt du projet de règlement 44-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
6. Période de questions ouverte au public
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

25-12-363

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1-2026 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2025 à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, le règlement 1-2026 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026 serait déposé pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la maire ne votant pas;



N° de résolution
ou annotation

25-12-364

DE PRENDRE acte du dépôt du projet de règlement 1-2026 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026 et que conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 44-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2025 à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, le règlement 44-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires serait déposé pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

DE PRENDRE acte du dépôt du projet de règlement. 44-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et que conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Jacqueline Beaudoin :

A l'article 9 du règlement de taxation : ce 13,32\$ est-ce que ce montant se rajoute au montant que les résidents vont payer.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 18h00

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SFC

25-12-365

Philippe Besombes
Maire

M^e Antonina Roudavina,
Greffière